

# TESTEZ VOTRE PROJET AGRICOLE À L'ÉCOPÔLE !



## ESPACE-TEST MARAÎCHER APPEL À CANDIDATURES



Lieu-dit Champmot, Pérignat-ès-Allier / La Roche-Noire

### GESTIONNAIRE ET PROPRIÉTAIRE DU SITE :

Syndicat d'Études d'Aménagement Touristique (SEAT)

### TYPE DE PRODUCTION :

Maraîchage biologique, certifié AB par Ecocert

### SURFACE CULTIVABLE :

4000 m<sup>2</sup>

### MATÉRIEL À DISPOSITION :

Foncier agricole, deux serres tunnel, système d'irrigation/aspersion, trois containers de stockage, halle agricole pour le conditionnement, station de lavage des légumes, préfabriqué et petit matériel seront mis à disposition par le SEAT dans des conditions d'utilisation et de respect prédéfinies (règlement et charte d'utilisation).

### ACCÈS À L'EAU ET À L'ÉLECTRICITÉ :

Forage avec pompe, cuves de récupération d'eau de pluie. Électricité dans les bâtiments.

### NOMBRE DE TESTEURS ACCUEILLIS :

1 place disponible

### DURÉE :

1 an renouvelable deux fois  
Démarrage possible dès février 2023

### HEBERGEMENT JURIDIQUE :

Couveuse d'entreprise START'TER

### SUIVI PROFESSIONNEL :

Un tuteur en gestion de projet  
Un tuteur agricole  
Un chargé de mission du syndicat

### PERSPECTIVE APRÈS TEST :

À l'issue de la période du test, s'il le souhaite, le porteur de projet aura la possibilité de proposer au SEAT un projet d'installation à plus long terme, en son nom propre, sur l'espace agricole Champmot de l'Écopôle du Val d'Allier.



Le lieu test maraîcher de l'Ecopôle du Val d'Allier situé au Sud-Est de Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme) propose d'accueillir **un testeur en agriculture biologique sur un atelier de maraîchage sur petite surface (4000 m2 cultivables).**



## LE LIEU TEST MARAICHER « HAMEAU CHAMPMOT »

Le lieu test maraîcher de l'Ecopôle du Val d'Allier se situe sur la commune de Pérignat-ès-Allier. Un peu moins de **5 000 m2 (terrain et bâtiment) sont réservés sur la zone Est « Hameau Champmot » au test agricole.** Ce lieu-test est temporaire, c'est-à-dire que le testeur aura la possibilité de solliciter le SEAT, propriétaire du terrain et biens matériels, pour s'installer de manière permanente après la période du test sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier.

**Ce lieu test crée en 2018 est géré par le Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)** composé de dix délégués communautaires issus des communautés de communes de Billom et Mond'Arverne et deux chargés de projets qui assurent une mission de coordination et de communication. D'une superficie d'un peu plus de 135 ha, l'Ecopôle est installé sur d'anciennes gravières, exploitées pendant 60 ans environ. Le site est scindé en en deux grands ensembles. A l'Ouest, un espace de renaturation constitue un espace naturel « post-carrière », très favorable à l'avifaune **en particulier et à l'Est l'espace agricole d'une superficie moindre (7 ha) accueil le Lieu test agricole.**

A ce jour, le lieu test permet l'accueil d'un testeur (jusqu'à 4 000 m<sup>2</sup> cultivables). **Le testeur accueilli dispose d'un espace de culture équipé et irrigué. Les cultures sont conduites en agriculture biologique certifiée depuis 2018 et se destinent à une approche permacole de cultures diversifiées et peu mécanisée respectant les sols. Une autre parcelle est en cours de préparation et potentiellement valorisable.** Le SEAT, en collaboration étroite avec la couveuse d'entreprise START'TER et en partenariat avec le RENETA (adhésions), vous propose de vous «tester» à l'activité agricole en maraîchage biologique sur ce site **à compter de février 2023.**

<https://reneta.fr>

## LE TEST KESACO ?

C'est avoir la possibilité, pour une **durée déterminée**, d'être **en autonomie** sur tout ou partie d'un projet agricole, dans un **cadre sécurisant** (accompagnement technique, humain, économique, avec peu d'investissement) dans le but d'en décider la poursuite ou non. Le test concerne aussi bien les **aspects techniques de la production** (conduite des cultures, semis, plantation traitement, récolte etc.), que **sociaux** (organisation du travail) et **économiques** (gestion financière et commercialisation).

**Durant le test, le testeur assume la prise de décision et la réalisation de toutes les phases de production ainsi que la commercialisation.** Il sera accompagné en fonction de ses besoins (paysans accueillants, techniciens, animateurs territoriaux et accompagnateurs).

## TERRITOIRE

La situation du site de l'Ecopôle, **le long de la rive droite de la rivière Allier, aux portes de l'agglomération clermontoise**, est un atout remarquable en termes d'accessibilité, de sensibilisation (aux questions environnementales et agricole et de commercialisation).

Le principal objectif du SEAT est de structurer et de mettre en œuvre le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier **sur les anciennes carrières de Pérignat-ès-Allier et de la Roche-Noire en travaillant sur un projet de réhabilitation écologique et d'ouverture au public.** Le site de l'Ecopôle est passé ainsi d'un lieu industriel fermé au public à un site naturel et semi-naturel ouvert au public, support aujourd'hui d'un projet de transition écologique et alimentaire pour le territoire.

Le lieu test s'insère dans ce projet et plus généralement dans le cadre du Programme Agricole Territorial (Grand Clermont / PNR Livradois-Forez) afin de **créer une réelle dynamique pour implanter des maraîchers** proches de l'agglomération clermontoise. L'objectif est d'approcher l'autosuffisance alimentaire en matière de fruits et légumes locaux. Actuellement le taux d'autosuffisance est de 8% et l'objectif défini dans le cadre du PAT est d'atteindre un taux de 50%.

L'Ecopôle est un site pilote qui vise à la connexion entre monde rural et monde urbain en favorisant de nouvelles installations agricoles aux portes de l'agglomération clermontoise. Il vise également à la sensibilisation des habitants, usagers et scolaires du territoire à la gestion durable des ressources naturelles.



# TESTEZ VOTRE PROJET AGRICOLE À L'ÉCOPÔLE !

## CONDITIONS DU TEST

Le testeur sera physiquement en activité sur le Lieu test de l'Ecopôle.

Les moyens de production : **Foncier, bâtiment** (le stockage puis le conditionnement en 2023) et **matériel** seront mis à disposition par le SEAT dans des conditions d'utilisation et de respect prédéfinies.

**Le testeur aura à sa charge le petit matériel et l'achat des divers intrants et consommables nécessaires pour mener son activité.**

L'activité sera **hébergée juridiquement** au travers d'un contrat « CAPE » (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). La couveuse d'entreprise fournira au testeur un service comptable et administratif et un appui à la gestion, au suivi des comptes et au développement de son activité.

Le testeur sera accompagné par deux tuteurs en projet agricole qui lui fourniront le cadre nécessaire pour favoriser la mise en place, le développement et la prise de recul pendant la phase de test.

Un **accompagnement technique** sera défini selon les besoins (technicien et tuteur).

Une **convention multi-partite** régira les relations entre tous les organismes et personnes associés (Testeur/SEAT/Couveuse d'entreprise).

## PROFIL

- Avoir un **projet d'installation en maraîchage** seul ou à plusieurs
- Avoir un minimum d'**expérience dans le domaine agricole** et une aisance à la technique
- Avoir envie de s'installer en agriculteur biologique
- S'ouvrir au projet de transition écologique et alimentaire de l'Ecopôle du Val d'Allier, notamment pour l'accueil ponctuel de publics

**Nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible afin d'échanger ensemble sur votre projet !**

Pour connaître les modalités de candidature, prendre contact avec Anatole GRUZELLE  
au **04 73 78 96 83** ou envoyer un courriel à [seat63@outlook.fr](mailto:seat63@outlook.fr)

SEAT, 3 place Onslow,  
Pérignat-sur-Allier

**À PARTIR DE FÉVRIER 2023**

